

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 15495 Numéro SIREN : 830 605 176 Nom ou dénomination : AB FINANCEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt 51966

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 01-07-2019

N° DE DEPOT : 051966

N° GESTION : 2017B15495

N° SIREN : 830605176

DENOMINATION : AB FINANCEMENT

ADRESSE : 10 rue du Colisée 75008 Paris

MILLESIME : 2018

AB FINANCEMENT

Société par actions simplifiée

10 Rue du Colisée

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2018

AB FINANCEMENT

Société par actions simplifiée

10 Rue du Colisée

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2018

Aux associés de la société AB FINANCEMENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB FINANCEMENT relatifs à l'exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2018 s'établit à 5 750 850 euros sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note de l'annexe « Titres de participation ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, en particulier les prévisions des flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-La Défense, le 14 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE

AB FINANCEMENT

Comptes annuels au 30/09/2018

10 RUE DU COLISEE

75008 PARIS

SIRET n° 83060517600015

CECOVAL

76, rue Gabriel Péri - BP13
94701 MAISONS ALFORT Cedex

BILAN ACTIF

				Exercice N, clos le :		30/09/2018	
				Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires					
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
		Autres immobilisations corporelles					
		Immobilisations en-cours					
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)					
		Autres participations		5 750 850		5 750 850	
		Créances rattachées à des participations					
		T.I.A.P					
		Autres titres immobilisés					
Prêts							
Autres immobilisations financières		130		130			
Total (II)				5 750 980		5 750 980	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements					
		En-cours de production de biens					
		En-cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés					
		Clients et comptes rattachés (3)					
		Autres créances (3)					
	Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS	V.M.P (dont actions propres :)						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités		37 405		37 405		
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)						
	Total (III)		37 405		37 405		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement d'obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I à VI)		5 788 384		5 788 384		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an		
Clause de réserve de propriété		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

BILAN PASSIF

		30/09/2018
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 5 800 850)	5 800 850
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :)	
	Réserve légale (3)	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	
	Report à nouveau	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-19 416
	Subventions d'investissement	
	Provisions réglementées	
Total (I)		5 781 434
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	
Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
Total (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 950
	Dettes fiscales et sociales	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	
	Instruments de trésorerie	
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)	
Total (IV)		6 950
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)		5 788 384
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	
	Réserve de réévaluation (1976)	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 950
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP		

COMPTE DE RESULTAT

					30/09/2018
	Nombre de mois de la période				16
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	Total
	Ventes de marchandises				
	Production vendue	biens			
		services			
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
Autres produits (1) (11)					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				19 709
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)				
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales (10)				
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges (12)				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				19 709
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					-19 709
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				0
	Intérêts et charges assimilées (6)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières (VI)				0
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					0
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					-19 709

COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	293
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Total des produits exceptionnels (VII)	293
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		293
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
	Impôts sur les bénéfices (X)	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		293
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		19 709
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)		-19 416

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	
	(2)	Dont	- Produits de locations immobilières
			- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier
			- Crédit-bail immobilier
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	
	(9)	Dont transferts de charges	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	
	(13)	Dont primes et cotisations complém. obligatoires personnelles : facultatives	
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes	
	(15)	Résultat en Euros et centimes	-19 415,66

Annexe

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement ANC n°2017-03 du 3 novembre 2017. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Modification de présentation ou d'évaluation

En application des nouvelles normes comptables et des textes législatifs pouvant avoir une incidence sur l'évaluation des comptes de clôture, nous vous précisons qu'aucun retraitement de nature à modifier l'actif net et le résultat de l'exercice n'a été effectué, et pouvant concerner notamment :

1° La durée d'amortissement :

Pas de modification des durées d'amortissement en application de la tolérance de maintenir la durée d'usage.

2° La méthode des composants :

Aucun composant, d'une valeur supérieure à 500 euros ou à 15 % du prix total de l'immobilisation et ayant une durée de vie inférieure à 80 % de la durée de vie de la structure, n'a été identifié.

3° Les dépenses d'entretien à immobiliser :

Aucune dépense n'a été identifiée pouvant constituer un composant à immobiliser.

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Fonds Commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles				
Total				
<u>Immobilisations financières</u>				
Immobilisations financières		5 750 980		5 750 980
Total		5 750 980		5 750 980
Total général		5 750 980		5 750 980

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+
Acquisitions	+ 5 750 980
Augmentations résultant d'une mise en équivalence	+
Cessions, mises hors service, ou diminutions résultant d'une mise en équivalence	-
Valeur en fin d'exercice	= 5 750 980

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	5 750 980
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	5 750 980

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Capitaux propres

Composition du capital social

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	100	1,00	100
Emises dans l'exercice	5800750	1,00	5 800 750
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	5800850	1,00	5 800 850
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.

Autres informations

Détail des filiales et participations

Désignation	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
<i>Filiales détenues à plus de 50%</i>					
AB DEVELOPPEMENT	6 196 050	-258 893	93,00		99 290
29 RUE MUSETTE 21000 DIJON N°SIREN: 830605721					
Total	6 196 050	-258 893			99 290

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	130		130
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance			
Totaux	130		130
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 950	6 950		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	6 950	6 950		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

AB FINANCEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 5.800.850 €
Siège social : 10 rue du Colisée – 75008 PARIS
830 605 176 R.C.S. PARIS
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2019**

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018)

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à la somme de (19.415,66 €) au compte « report à nouveau ».

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



=====
Pour extrait certifié conforme
Le Président
ANDERA PARTNERS
Représentée par M. Romain OHAYON

AB FINANCEMENT

Société par actions simplifiée

10 Rue du Colisée

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2018

AB FINANCEMENT

Société par actions simplifiée

10 Rue du Colisée

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2018

Aux associés de la société AB FINANCEMENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB FINANCEMENT relatifs à l'exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2018 s'établit à 5 750 850 euros sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note de l'annexe « Titres de participation ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, en particulier les prévisions des flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-La Défense, le 14 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE

AB FINANCEMENT

Comptes annuels au 30/09/2018

10 RUE DU COLISEE

75008 PARIS

SIRET n° 83060517600015

CECOVAL

76, rue Gabriel Péri - BP13
94701 MAISONS ALFORT Cedex

BILAN ACTIF

				Exercice N, clos le :		30/09/2018	
				Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires					
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
		Autres immobilisations corporelles					
		Immobilisations en-cours					
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)					
		Autres participations		5 750 850		5 750 850	
		Créances rattachées à des participations					
		T.I.A.P					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts					
		Autres immobilisations financières		130		130	
Total (II)				5 750 980		5 750 980	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements					
		En-cours de production de biens					
		En-cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés					
		Clients et comptes rattachés (3)					
		Autres créances (3)					
	Capital souscrit et appelé, non versé						
	DIVERS	V.M.P (dont actions propres :)					
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		37 405		37 405			
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)						
	Total (III)		37 405		37 405		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement d'obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I à VI)		5 788 384		5 788 384		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an		
Clause de réserve de propriété		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

BILAN PASSIF

		30/09/2018
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 5 800 850)	5 800 850
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :)	
	Réserve légale (3)	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	
	Report à nouveau	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-19 416
	Subventions d'investissement	
	Provisions réglementées	
Total (I)		5 781 434
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	
Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
Total (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 950
	Dettes fiscales et sociales	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	
	Instruments de trésorerie	
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)	
Total (IV)		6 950
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)		5 788 384
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	
	Réserve de réévaluation (1976)	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 950
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP		

COMPTE DE RESULTAT

					30/09/2018
	Nombre de mois de la période				16
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	Total
	Ventes de marchandises				
	Production vendue	biens			
		services			
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
Autres produits (1) (11)					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				19 709
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)				
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales (10)				
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges (12)				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				19 709
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					-19 709
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				0
	Intérêts et charges assimilées (6)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières (VI)				0
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					0
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					-19 709

COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	293
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Total des produits exceptionnels (VII)	293
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		293
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
	Impôts sur les bénéfices (X)	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		293
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		19 709
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)		-19 416

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	
	(2)	Dont	- Produits de locations immobilières
			- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier
			- Crédit-bail immobilier
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	
	(9)	Dont transferts de charges	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	
	(13)	Dont primes et cotisations complém. obligatoires personnelles : facultatives	
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes	
	(15)	Résultat en Euros et centimes	-19 415,66

Annexe

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement ANC n°2017-03 du 3 novembre 2017. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Modification de présentation ou d'évaluation

En application des nouvelles normes comptables et des textes législatifs pouvant avoir une incidence sur l'évaluation des comptes de clôture, nous vous précisons qu'aucun retraitement de nature à modifier l'actif net et le résultat de l'exercice n'a été effectué, et pouvant concerner notamment :

1° La durée d'amortissement :

Pas de modification des durées d'amortissement en application de la tolérance de maintenir la durée d'usage.

2° La méthode des composants :

Aucun composant, d'une valeur supérieure à 500 euros ou à 15 % du prix total de l'immobilisation et ayant une durée de vie inférieure à 80 % de la durée de vie de la structure, n'a été identifié.

3° Les dépenses d'entretien à immobiliser :

Aucune dépense n'a été identifiée pouvant constituer un composant à immobiliser.

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Fonds Commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles				
Total				
<u>Immobilisations financières</u>				
Immobilisations financières		5 750 980		5 750 980
Total		5 750 980		5 750 980
Total général		5 750 980		5 750 980

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+
Acquisitions	+ 5 750 980
Augmentations résultant d'une mise en équivalence	+
Cessions, mises hors service, ou diminutions résultant d'une mise en équivalence	-
Valeur en fin d'exercice	= 5 750 980

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	5 750 980
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	5 750 980

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Capitaux propres

Composition du capital social

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	100	1,00	100
Emises dans l'exercice	5800750	1,00	5 800 750
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	5800850	1,00	5 800 850
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.

Autres informations

Détail des filiales et participations

Désignation	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
<i>Filiales détenues à plus de 50%</i>					
AB DEVELOPPEMENT	6 196 050	-258 893	93,00		99 290
29 RUE MUSETTE 21000 DIJON N°SIREN: 830605721					
Total	6 196 050	-258 893			99 290

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	130		130
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance			
Totaux	130		130
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) à 1 an max. à l'origine à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 950	6 950		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	6 950	6 950		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice				